

1690030 FRAT. OULLINS

tel corresp: 0660508966

Mèl corresp alexetfred.dupre@gmail.com

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

CASTANO Jean
son tél : 478886041 portable : 684698794
son courriel : jean.castano@wanadoo.fr

DUPRE Frederic
33 rue Guilloux
bat c
69230 ST GENIS LAVAL

Lieu de l'organisation :

FRATERNELLE OULLINS

adresse salle: 6 rue Fleury
69230 OULLINS

tél:

Epreuves: Champ Eq Reg en PN B mess le 20/01/2018 à 16 H. pour le tour J1 - PH2
opposant FRAT OULLINS 2
qui reçoit STE FOY LES LYON Charcot 1

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **CASTANO** Jean

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e) atteste avoir reçu la somme de
correspondant à la prestation JA effectuée le 20/01/2018
pour la rencontre FRAT OULLINS 2 / STE FOY LES LYON Charcot 1
date : signature

1690175 ASUL Lyon 8 Tennis de Table

tel corresp: 0679406658

Mèl corresp s.ferriere@asul8tt.com

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

DIRER	Maxime	FERRIERE	Sylvain
son tél :	portable :	148 B avenue des Freres Lumiere	
son courriel :	mdirer@laposte.net		
		69008	LYON

Lieu de l'organisation :

Gymnase de l'espace 101

adresse salle: 16 rue Commandant Pégout
69008 LYON

tél: 0478762520

Epreuves: Champ Eq Reg en PN A mess le 20/01/2018 à 16 H. pour le tour J1 - PH2
opposant ASUL LYON 8è TT 2

qui reçoit FROGES Grésiv. Belledonne TT 1

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **DIRER** Maxime

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e)	atteste avoir reçu la somme de
correspondant à la prestation JA effectuée le	20/01/2018
pour la rencontre ASUL LYON 8è TT 2	/ FROGES Grésiv. Belledonne TT 1
date :	signature

1690186 LYON 7 TT GERLAND

tel corresp: 0621646732

Mèl corresp correspondant@ttgerland.fr

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

DUPRE **Jean-pierre**
son tél : portable : 669094069
son courriel : modjamina@yahoo.fr

CHOMETTON Sylvain
33 boulevard Vivier Merle
69003 LYON

Lieu de l'organisation :

Salle TT GERLAND

adresse salle: 405 avenue Jean Jaurès
69003 LYON

tél:

Epreuves: Champ Eq Reg en PN A dames le 20/01/2018 à 16 H. pour le tour J1 - PH2
opposant LYON 7 TT GERLAND 2
qui reçoit ASUL LYON 8è TT 2

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **DUPRE** Jean-pierre

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e) _____ atteste avoir reçu la somme de _____
correspondant à la prestation JA effectuée le 20/01/2018
pour la rencontre LYON 7 TT GERLAND 2 / ASUL LYON 8è TT 2
date : _____ signature

1690186 LYON 7 TT GERLAND

tel corresp: 0621646732

Mèl corresp correspondant@ttgerland.fr

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

DUPRE **Jean-pierre**
son tél : portable : 669094069
son courriel : modjamina@yahoo.fr

CHOMETTON Sylvain
33 boulevard Vivier Merle
69003 LYON

Lieu de l'organisation :

Salle TT GERLAND

adresse salle: 405 avenue Jean Jaurès
69003 LYON

tél:

Epreuves: Champ Eq Reg en PN B mess le 20/01/2018 à 16 H. pour le tour J1 - PH2
opposant LYON 7 TT GERLAND 2
qui reçoit ANNECY TT 1

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **DUPRE** Jean-pierre

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e) _____ atteste avoir reçu la somme de _____
correspondant à la prestation JA effectuée le 20/01/2018
pour la rencontre LYON 7 TT GERLAND 2 / ANNECY TT 1
date : _____ signature _____

1380005 T.T. BOURGOIN JALLIEU

tel corresp: 0631417393

Mèl corresp ben.papet@free.fr

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

GALLIAN Bertrand
son tél : 474974018 portable : 607550826
son courriel : bertrand.gallian@bbox.fr

PAPET Benoit
107 rue de la liberation
38300 BOURGOIN JALLIEU

Lieu de l'organisation :

ESPACE DOLBEAU

adresse salle: 99 rue de la Libération
38300 BOURGOIN JALLIEU
tél: 0474931228

Epreuves: Champ Eq Reg en PN A mess le 20/01/2018 à 16 H. pour le tour J1 - PH2
opposant BOURGOIN JALLIEU 1
qui reçoit VAL D'OZON TT 2

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **GALLIAN Bertrand**

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e) atteste avoir reçu la somme de
correspondant à la prestation JA effectuée le 20/01/2018
pour la rencontre BOURGOIN JALLIEU 1 / VAL D'OZON TT 2
date : signature

1380005 T.T. BOURGOIN JALLIEU

tel corresp: 0631417393

Mèl corresp ben.papet@free.fr

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

GALLIAN Bertrand
son tél : 474974018 portable : 607550826
son courriel : bertrand.gallian@bbox.fr

PAPET Benoit
107 rue de la liberation
38300 BOURGOIN JALLIEU

Lieu de l'organisation :

ESPACE DOLBEAU

adresse salle: 99 rue de la Libération
38300 BOURGOIN JALLIEU
tél: 0474931228

Epreuves: Champ Eq Reg en PN A dames le 20/01/2018 à 16 H. pour le tour J1 - PH2
opposant BOURGOIN JALLIEU 1
qui reçoit TT la Tronche Meylan Grenoble 2

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **GALLIAN Bertrand**

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e) atteste avoir reçu la somme de
correspondant à la prestation JA effectuée le 20/01/2018
pour la rencontre BOURGOIN JALLIEU 1 / TT la Tronche Meylan Grenoble 2
date : signature

1740003 ANNECY TENNIS DE TABLE

tel corresp: 0623094992

Mèl corresp florence.cieur@wanadoo.fr

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

HENRI **Christine**
son tél : 450031633 portable : 684391869
son courriel : chris.henri@wanadoo.fr

CIEUR Florence
3 PASSAGE DU BOCAGE
74940 ANNECY LE VIEUX

Lieu de l'organisation :

SALLE SONNERAT

adresse salle: 12, RUE LOUIS BOCH
74940 ANNECY
tél: 0456343282

Epreuves: Champ Eq Reg en PN A dames le 20/01/2018 à 16 H. pour le tour J1 - PH2
opposant ANNECY TT 1
qui reçoit STADE CLERMONTOIS 1

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **HENRI** Christine

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e) atteste avoir reçu la somme de
correspondant à la prestation JA effectuée le 20/01/2018
pour la rencontre ANNECY TT 1 / STADE CLERMONTOIS 1
date : signature

1030042 ST-GERMAIN TENNIS DE TABLE

tel corresp: 0660902295

Mèl corresp celse.jean-philippe@neuf.fr

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

LACROIX **Jean**
son tél : 617837345 portable :
son courriel : jean.lacroix16@orange.fr

CELSE **Laurence**
18, rue des Epigeards
03260 ST GERMAIN DES FOSSES

Lieu de l'organisation :

Espace du Levrault

adresse salle: Salle de tennis de table
03260 ST GERMAIN DES FOSSES
tél: 0470596074

Epreuves: Champ Eq Reg en PN A mess le 20/01/2018 à 16 H. pour le tour J1 - PH2
opposant ST-GERMAIN T.T- 1
qui reçoit CHAMPAGNE TT 1

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **LACROIX** Jean

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e) atteste avoir reçu la somme de
correspondant à la prestation JA effectuée le 20/01/2018
pour la rencontre ST-GERMAIN T.T- 1 / CHAMPAGNE TT 1
date : signature

1380199 T.T. DU GRESIVAUDAN

tel corresp:

Mèl corresp philippe.koch38@orange.fr

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

ODDOUX **Jean michel**
son tél : 476984791 portable : 606571559
son courriel : jm.oddoux@al2ett.com

KOCH **Philippe**
Chemin de Carcet La Touveliere
38660 LE TOUVET

Lieu de l'organisation :

GYMNASE DU COLLEGE

adresse salle: LE CLOS SCHMIDT
38660 LE TOUVET

tél:

Epreuves: Champ Eq Reg en PN A mess le 20/01/2018 à 16 H. pour le tour J1 - PH2
opposant GRESIVAUDAN - LE TOUVET 2
qui reçoit T T CUSSET 1

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **ODDOUX** Jean michel

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e) atteste avoir reçu la somme de

correspondant à la prestation JA effectuée le 20/01/2018
pour la rencontre GRESIVAUDAN - LE TOUVET 2 / T T CUSSET 1
date : signature

1380028 US ST EGREVE T.T.

tel corresp: 0687876361

Mèl corresp bourbon.marie-alix@wanadoo.fr

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

POIRIER Ronan
son tél : portable : 682788431
son courriel : poirier.ronan@gmail.com

BOURBON Marie-alix
292 Allee JF Thorrand
38340 VOREPPE

Lieu de l'organisation :

HALLE JEAN BALLESTAS

adresse salle: RUE DES BRIEUX
38340 ST EGREVE
tél: 0476750773

Epreuves: Champ Eq Reg en PN B mess le 20/01/2018 à 16 H. pour le tour J1 - PH2
opposant ST EGREVE USTT 2
qui reçoit STADE CLERMONTOIS 2

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **POIRIER** Ronan

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e) atteste avoir reçu la somme de
correspondant à la prestation JA effectuée le 20/01/2018
pour la rencontre ST EGREVE USTT 2 / STADE CLERMONTOIS 2
date : signature

1630078 C L COURNON

tel corresp: 0473616773

Mèl corresp chabaud.carole@wanadoo.fr

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

RONGIER Remy
son tél : 687526688 portable :
son courriel : remy.rongier@wanadoo.fr

LEGRAND Carole
23 place du Colombier
63670 LE CENDRE

Lieu de l'organisation :

C.SPORTIF FLORIAN LAVERGNE

adresse salle: 71 AVENUE DE L'ALLIER
63670 COURNON D AUVERGNE

tél:

Epreuves: Champ Eq Reg en PN B mess le 20/01/2018 à 16 H. pour le tour J1 - PH2
opposant COURNON CL 2
qui reçoit Ent AIX GRESY - CHAMBERY 1

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **RONGIER Remy**

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e) atteste avoir reçu la somme de
correspondant à la prestation JA effectuée le 20/01/2018
pour la rencontre COURNON CL 2 / Ent AIX GRESY - CHAMBERY 1
date : signature

1690221 VAL D'OZON TENNIS DE TABLE

tel corresp: 0478960176

Mèl corresp francinevignals@outlook.fr

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

VINCENT **Joel**
son tél : 474583275 portable : 677053502
son courriel : joduping38440@bbox.fr

VIGNALS Francine
12 Montee de l'Eglise
69970 CHAPONNAY

Lieu de l'organisation :

4 salles possibles

adresse salle: VOIR CORRESPONDANT
69970 ST SYMPHORIEN D OZON

tél:

Epreuves: Champ Eq Reg en PN A dames le 20/01/2018 à 16 H. pour le tour J1 - PH2
opposant VAL D'OZON TT 2
qui reçoit VAL D'OZON TT 3

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **VINCENT** Joel

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e) _____ atteste avoir reçu la somme de _____
correspondant à la prestation JA effectuée le 20/01/2018
pour la rencontre VAL D'OZON TT 2 / VAL D'OZON TT 3
date : _____ signature _____

1690186 LYON 7 TT GERLAND

tel corresp: 0621646732

Mèl corresp correspondant@ttgerland.fr

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

BEHAGUE Denis
son tél : 477528516 portable : 647935823
son courriel : denis.behague@laposte.net

CHOMETTON Sylvain
33 boulevard Vivier Merle
69003 LYON

Lieu de l'organisation :

Salle TT GERLAND

adresse salle: 405 avenue Jean Jaurès
69003 LYON

tél:

Epreuves: Nationale/éq en N3mess poule M le 20/01/2018 à 17 H. pour le tour J1 - PH2
opposant LYON 07 GERLAND TT 1
qui reçoit ST DENIS US 93 T 2

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **BEHAGUE Denis**

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e) _____ atteste avoir reçu la somme de _____
correspondant à la prestation JA effectuée le 20/01/2018
pour la rencontre LYON 07 GERLAND TT 1 / ST DENIS US 93 T 2
date : _____ signature

1420017 ETOILE DE MONTAUD ST ETIENN

tel corresp: 0682532077

Mèl corresp elliottfey@hotmail.fr

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

BERTHELEMY Martine
son tél : 608848201 portable :
son courriel : berthelemy.didier@hotmail.fr

FEYNAS Elliott
3 rue de l'egalite
42530 ST GENEST LERPT

Lieu de l'organisation :

Etoile de Montaud

adresse salle: 10 R LAMARTINE
42530 ST ETIENNE

tél:

Epreuves: Nationale/éq en N3mess poule H le 20/01/2018 à 17 H. pour le tour J1 - PH2
opposant MONTAUD ST ETIENNE 1
qui reçoit STADE CLERMONTOIS 1

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **BERTHELEMY Martine**

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e) _____ atteste avoir reçu la somme de _____
correspondant à la prestation JA effectuée le 20/01/2018
pour la rencontre MONTAUD ST ETIENNE 1 / STADE CLERMONTOIS 1
date : _____ signature

1690030 FRAT. OULLINS

tel corresp: 0660508966

Mèl corresp alexetfred.dupre@gmail.com

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

CASTANO Jean
son tél : 478886041 portable : 684698794
son courriel : jean.castano@wanadoo.fr

DUPRE Frederic
33 rue Guilloux
bat c
69230 ST GENIS LAVAL

Lieu de l'organisation :

FRATERNELLE OULLINS

adresse salle: 6 rue Fleury
69230 OULLINS

tél:

Epreuves: Nationale/éq en N3mess poule F le 20/01/2018 à 17 H. pour le tour J1 - PH2
opposant FRAT OULLINS 1
qui reçoit LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE 3

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **CASTANO** Jean

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e)

atteste avoir reçu la somme de

correspondant à la prestation JA effectuée le
pour la rencontre FRAT OULLINS 1

20/01/2018

/ LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE 3

date :

signature

1380056 TT LA TRONCHE-MEYLAN-GRENO

tel corresp: 0680060740

Mèl corresp manager-sportif@ttmg.fr

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

CHARDON Fabrice
son tél : 616717795 portable :
son courriel : val.panazza@free.fr

CAMPAYO Julien
9 rue Henri Dunant
38100 GRENOBLE

Lieu de l'organisation :

Maison des Sports

adresse salle: Rue Eymard Duvernay
38100 LA TRONCHE
tél: 0476011882

Epreuves: Nationale/éq en N1 mess poule C le 20/01/2018 à 17 H. pour le tour J1 - PH2
opposant LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE 1
qui reçoit BOULOGNE BILLANCOURT AC 2

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **CHARDON** Fabrice

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e) _____ atteste avoir reçu la somme de _____
correspondant à la prestation JA effectuée le 20/01/2018
pour la rencontre LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE 1 / BOULOGNE BILLANCOURT AC 2
date : _____ signature _____

1630261 E. CEYRAT

tel corresp:

Mèl corresp isabelle.chartoire@free.fr

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

FRAU **Dominique**
son tél : 983042669 portable : 650495511
son courriel : dominique.frau@bbox.fr

CHARTOIRE Isabelle
11 CHEMIN DE GIROUX
63540 ROMAGNAT

Lieu de l'organisation :

HALLE DES SPORTS

adresse salle: RUE DE LA PAIX
63540 CEYRAT

tél:

Epreuves: Nationale/éq en N3mess poule M le 20/01/2018 à 17 H. pour le tour J1 - PH2
opposant CEYRAT ESP. 1
qui reçoit NIMES ASPC 2

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **FRAU** Dominique

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e) atteste avoir reçu la somme de
correspondant à la prestation JA effectuée le 20/01/2018
pour la rencontre CEYRAT ESP. 1 / NIMES ASPC 2
date : signature

1630261 E. CEYRAT

tel corresp:

Mèl corresp isabelle.chartoire@free.fr

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

FRAU **Dominique**
son tél : 983042669 portable : 650495511
son courriel : dominique.frau@bbox.fr

CHARTOIRE **Isabelle**
11 CHEMIN DE GIROUX
63540 ROMAGNAT

Lieu de l'organisation :

HALLE DES SPORTS

adresse salle: RUE DE LA PAIX
63540 CEYRAT

tél:

Epreuves: Nationale/éq en N3 Dames poule F le 20/01/2018 à 17 H. pour le tour J1 - PH2
opposant CEYRAT ESP. 1
qui reçoit LYON GERLAND / VILLEFRANCHE ENT 1

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **FRAU** Dominique

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e) _____ atteste avoir reçu la somme de _____
correspondant à la prestation JA effectuée le 20/01/2018
pour la rencontre CEYRAT ESP. 1 / LYON GERLAND / VILLEFRANCHE ENT 1
date : _____ signature

1420152 LOIRE NORD TT

tel corresp: 0660749153

Mèl corresp christophe.pansu@wanadoo.fr

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

GOUTAGNY Bernard
son tél : 647838759 portable :
son courriel : bernard.goutagny@gmx.fr

PANSU Christophe
Lieu-dit Les Crozes
42155 VILLEMONTAIS

Lieu de l'organisation :

SALLE HELENE BOUCHER

adresse salle: RUE DU BOIS LE PRETRE
42155 ROANNE
tél: 0477231698

Epreuves: Nationale/éq en N1 mess poule C le 20/01/2018 à 17 H. pour le tour J1 - PH2
opposant ROANNE LOIRE NORD TT 2
qui reçoit CREUSOT VARENNES UP 1

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **GOUTAGNY Bernard**

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e)

atteste avoir reçu la somme de

correspondant à la prestation JA effectuée le
pour la rencontre ROANNE LOIRE NORD TT 2
date :

20/01/2018
/ CREUSOT VARENNES UP 1
signature

1380236 CENTR ISERE TT

tel corresp: 0476354829

Mèl corresp contact@centriserett.fr

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

LEMESRE Patrick
son tél : 478960023 portable : 686438668
son courriel : mafabienon@free.fr

VOURIOT Eric
6 rue du hameau aux fenestres
38430 MOIRANS

Lieu de l'organisation :

gymnase du vergeron

adresse salle: 75, rue de la galifette
38430 MOIRANS

tél:

Epreuves: Nationale/éq en N3mess poule F le 20/01/2018 à 17 H. pour le tour J1 - PH2
opposant CENTR'ISERE TT 1
qui reçoit CREUSOT VARENNES UP 2

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **LEMESRE Patrick**

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e) atteste avoir reçu la somme de
correspondant à la prestation JA effectuée le 20/01/2018
pour la rencontre CENTR'ISERE TT 1 / CREUSOT VARENNES UP 2
date : signature

1690052 AUVR RILLIEUX

tel corresp: 0675425017

Mèl corresp marco.hatcha@gmail.com

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

MILHE-POUTINGON Veronique
son tél : 472392684 portable : 621058023
son courriel : vero69tt@gmail.com

HATCHADOURIAN Marc
2 place de la Platiere

69380 CHAZAY D AZERGUES

Lieu de l'organisation :

Complexe sportif de la Roue T.T

adresse salle: 32 rue de la Saône
69380 RILLIEUX LA PAPE

tél:

Epreuves: Nationale/éq en N3 Dames poule F le 20/01/2018 à 17 H. pour le tour J1 - PH2
opposant RILLIEUX AUVR 2
qui reçoit NICE CAVIGAL TT 1

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **MILHE-POUTINGON Veronique**

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e) _____ atteste avoir reçu la somme de _____
correspondant à la prestation JA effectuée le 20/01/2018
pour la rencontre RILLIEUX AUVR 2 / NICE CAVIGAL TT 1
date : _____ signature

1690052 AUVR RILLIEUX

tel corresp: 0675425017

Mèl corresp marco.hatcha@gmail.com

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

MILHE-POUTINGON Veronique
son tél : 472392684 portable : 621058023
son courriel : vero69tt@gmail.com

HATCHADOURIAN Marc
2 place de la Platiere

69380 CHAZAY D AZERGUES

Lieu de l'organisation :

Complexe sportif de la Roue T.T

adresse salle: 32 rue de la Saône
69380 RILLIEUX LA PAPE

tél:

Epreuves: Nationale/éq en N3mess poule O le 20/01/2018 à 17 H. pour le tour J1 - PH2
opposant Ent RILLIEUX-VILLETTE PAUL BERT
qui reçoit NICE CAVIGAL 2

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **MILHE-POUTINGON Veronique**

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e) atteste avoir reçu la somme de

correspondant à la prestation JA effectuée le 20/01/2018
pour la rencontre Ent RILLIEUX-VILLETTE PAUL BERT / NICE CAVIGAL 2

date : signature

1380199 T.T. DU GRESIVAUDAN

tel corresp:

Mèl corresp philippe.koch38@orange.fr

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

ODDOUX **Jean michel**
son tél : 476984791 portable : 606571559
son courriel : jm.oddoux@al2ett.com

KOCH **Philippe**
Chemin de Carcet La Touveliere
38660 LE TOUVET

Lieu de l'organisation :

GYMNASE DU COLLEGE

adresse salle: LE CLOS SCHMIDT
38660 LE TOUVET

tél:

Epreuves: Nationale/éq en N2 mess poule C le 20/01/2018 à 17 H. pour le tour J1 - PH2
opposant GRESIVAUDAN LE TOUVET TT 1
qui reçoit SAINT JEANNAIS / LYON 8 ENT 1

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **ODDOUX** Jean michel

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e) _____ atteste avoir reçu la somme de _____
correspondant à la prestation JA effectuée le 20/01/2018
pour la rencontre GRESIVAUDAN LE TOUVET TT 1 / SAINT JEANNAIS / LYON 8 ENT 1
date : _____ signature _____

1380028 US ST EGREVE T.T.

tel corresp: 0687876361

Mèl corresp bourbon.marie-alix@wanadoo.fr

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

POIRIER Ronan
son tél : portable : 682788431
son courriel : poirier.ronan@gmail.com

BOURBON Marie-alix
292 Allee JF Thorrand
38340 VOREPPE

Lieu de l'organisation :

HALLE JEAN BALLESTAS

adresse salle: RUE DES BRIEUX
38340 ST EGREVE
tél: 0476750773

Epreuves: Nationale/éq en N2 mess poule E le 20/01/2018 à 17 H. pour le tour J1 - PH2
opposant SAINT EGREVE USTT 1
qui reçoit FONTENAY USTT 1

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **POIRIER Ronan**

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e) atteste avoir reçu la somme de
correspondant à la prestation JA effectuée le 20/01/2018
pour la rencontre SAINT EGREVE USTT 1 / FONTENAY USTT 1
date : signature

1630078 C L COURNON

tel corresp: 0473616773

Mèl corresp chabaud.carole@wanadoo.fr

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

RONGIER Remy
son tél : 687526688 portable :
son courriel : remy.rongier@wanadoo.fr

LEGRAND Carole
23 place du Colombier
63670 LE CENDRE

Lieu de l'organisation :

C.SPORTIF FLORIAN LAVERGNE

adresse salle: 71 AVENUE DE L'ALLIER
63670 COURNON D AUVERGNE

tél:

Epreuves: Nationale/éq en N3mess poule O le 20/01/2018 à 17 H. pour le tour J1 - PH2
opposant COURNON CL 1
qui reçoit LE CRES SALAISONS TT 1

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **RONGIER Remy**

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e) atteste avoir reçu la somme de
correspondant à la prestation JA effectuée le 20/01/2018
pour la rencontre COURNON CL 1 / LE CRES SALAISONS TT 1
date : signature

1260010 ASPTT ROMANS

tel corresp:

Mèl corresp romans.asptt@wanadoo.fr

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

VERNEY **Philippe**
son tél : portable : 679828440
son courriel : phillippeverney@gmail.com

AS PTT ROMANS T. DE TABLE
rte de Génissieux
gymnase Aragon
26100 ROMANS SUR ISERE

Lieu de l'organisation :

GYMNASE ARAGON

adresse salle: ROUTE DE GENISSIEUX
26100 ROMANS SUR ISERE
tél: 0475720575

Epreuves: Nationale/éq en N1 mess poule A le 20/01/2018 à 17 H. pour le tour J1 - PH2
opposant ROMANS ASPTT 1
qui reçoit MARMANDE RAQ. 1

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **VERNEY** Philippe

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e) atteste avoir reçu la somme de
correspondant à la prestation JA effectuée le 20/01/2018
pour la rencontre ROMANS ASPTT 1 / MARMANDE RAQ. 1
date : signature

1690221 VAL D'OZON TENNIS DE TABLE

tel corresp: 0478960176

Mèl corresp francinevignals@outlook.fr

Madame, Monsieur,
je vous informe par la présente que j'ai désigné

VINCENT **Joel**
son tél : 474583275 portable : 677053502
son courriel : joduping38440@bbox.fr

VIGNALS **Francine**
12 Montee de l'Eglise
69970 CHAPONNAY

Lieu de l'organisation :

4 salles possibles

adresse salle: VOIR CORRESPONDANT
69970 ST SYMPHORIEN D OZON

tél:

Epreuves: Nationale/éq en N3 Dames poule D le 20/01/2018 à 17 H. pour le tour J1 - PH2
opposant VAL D'OZON TT 1
qui reçoit PAYS COURVILLOIS-YEVRES (ent)1

Vous devrez lui verser avant la fin de la rencontre le montant de sa prestation **UNIQUEMENT**, soit 20 euros. Si cette personne officie sur 2 rencontres (ce qui est le maximum), la somme sera de 40 euros. Elle devra signer la partie basse de cette feuille attestant ainsi du règlement, ce qui vous servira de justificatif pour votre comptabilité.

Pour ce qui est des envois de feuilles et rapports, nous vous invitons à vous reporter au document "précis de juge-arbitrage" qui explique les procédures à suivre en fonction des différents cas pouvant se présenter.

N. B. : au cas où la date ou l'heure, de l'une ou l'autre de ces rencontres aurait été modifié avec l'autorisation de la commission sportive concernée, je vous prie de bien vouloir en informer le JA désigné ou, à défaut, le président de la CRA, faute de quoi une amende au moins égale aux frais de déplacement et de séjour du dit arbitre vous sera appliquée.

Laurent SEGUIN
Président de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes

copie pour info : **VINCENT** Joel

Attestation de règlement à faire signer par le JA. le club recevant conserve ensuite cette attestation qui est le seul justificatif ,

Je soussigné(e) _____ atteste avoir reçu la somme de _____
correspondant à la prestation JA effectuée le 20/01/2018
pour la rencontre VAL D'OZON TT 1 / PAYS COURVILLOIS-YEVRES (ent)1
date : _____ signature

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes tennis de table. Commission régionale des arbitres. Saison 2017-2018 phase 2
1 rue colonel Chambonnet. 69500 BRON. Tel 04 72 81 94 59. Mèl : ja_champ_equipes@laura-tt.fr